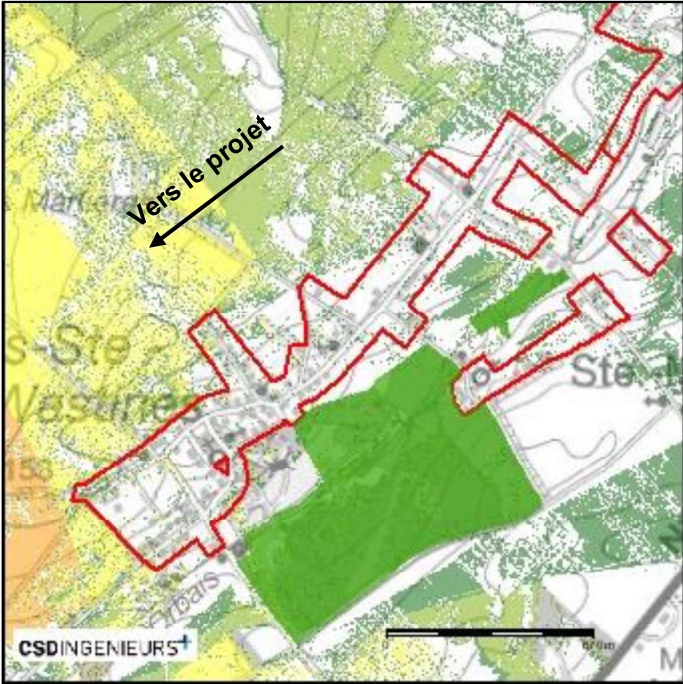


4.6.5.6 Perception depuis les lieux de vie plus éloignés (rayon de 2 à 5 km)

Tableau 52 : Perception visuelle depuis les lieux de vie plus éloignés.

Lieu de vie	Critères d'évaluation et illustrations	Niveaux d'incidences paysagères
Commune de Perwez		
<p>Malèves-Ste-Marie-Wastines</p> <div data-bbox="208 544 389 762"> <p>LEGENDE</p> <ul style="list-style-type: none"> ZH/ZHCR/ZACC Zone boisée Zone de non-visibilité <p>Incidences paysagères quantitatives</p> <ul style="list-style-type: none"> Négligeables Faibles Limitées Modérées Importantes </div>  <p>Figure 111 : Incidences paysagères quantitatives – Malèves-Ste-Marie-Wastines</p>	<p>En raison du relief et de la végétation dense présente au sud de ce village, les éoliennes ne seront que peu visibles, principalement depuis l'extrême sud qui présente des vues plus dégagées.</p> <p>Critères quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de la zone d'habitat/habitat à caractère rural couverte par des zones de visibilité : 11,4 % • Nombre maximal d'éoliennes du projet visibles : 5 éoliennes (depuis 1 % de la zone d'habitat/habitat à caractère rural) • Distance au projet : minimum 2,3 km • Angle vertical maximal d'occupation visuelle : 3,8° <p>Critères qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties visibles des éoliennes : pales, moyeu et mât partiel <ul style="list-style-type: none"> ○ Obstacles visuels naturels : relief/arbres isolés/bosquets d'arbres ○ Obstacles visuels anthropiques : maisons séparées • Orientation des vues : <ul style="list-style-type: none"> ○ espaces privés : majoritairement pas orientées vers le projet ○ espaces publics : majoritairement orientées vers le projet 	<p>A l'échelle du village de Malèves-Ste-Marie-Wastines : faibles</p>
Illustration : voir PHOTOMONTAGE 11		